



UNE REVUE DE CONVICTIONS LAÏQUES AU
SERVICE DES CITOYENS ET DES FAMILLES



DOSSIER SOCIÉTÉ MACRON : LE LIBÉRALISME À VOTRE SERVICE ?

RÉFLEXION

Macron, hayékien ?

p. 4

PROTECTION SOCIALE

Le rêve de Macron : la fin du salariat

p. 6

ÉCOLE

Jean-Michel Blanquer ou l'impossible dialectique

p. 10

SOMMAIRE

Réflexion	
Macron, hayékien ?	4
Protection sociale	
Le rêve de Macron : la fin du salariat	6
École	
Blanquer ou l'impossible dialectique	10
Économie sociale et solidaire	
ESS ou social business ?	13
Repères	
Petit précis sur le libéralisme	14
Zoom sur	
Le Collectif laïque	15
Appel	
Appel à rejoindre les DDEN	16
Sur le terrain	
Le cycle de conférence de l'UFAL de Lille	18
En Belgique	
La coordination des laïques en Belgique	19

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°70 / Dossier UPL 2017
Reportage sur l'Université d'été de l'UFAL

UFAL Info n°69 / Dossier Féminisme
La laïcité, composante du combat féministe

UFAL Info n°68 / Dossier Laïcité
Un combat culturel

UFAL Info n°67 / Dossier Laïcité
Les nouveaux combats politiques et juridiques

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - Trimestriel - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** : Christian Gaudray - **Rédaction** : Bureau national de l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** : Marnat - 3 impasse du Bel air 94110 Arcueil - Dépôt légal : décembre 2017.

ÉDITORIAL

EN 2018, RESTONS MOBILISÉS POUR L'ÉMANCIPATION HUMAINE ET LE PROGRÈS SOCIAL !



Après trois numéros consacrés à la laïcité et un numéro spécial dédié à l'Université populaire laïque, il est temps de faire un état des lieux de la question sociale.

Il nous fallait pour cela attendre que les projets gouvernementaux soient connus. C'est chose faite, et la machine à réformes tourne même à plein régime. Le Gouvernement considère que sa légitimité issue des élections du printemps lui donne toute latitude, soit !, mais il semble aussi considérer que cela le dispense d'expliquer ses réformes et les logiques qui les sous-tendent.

Nous n'avons ni la volonté, ni la prétention de donner la bonne parole. Nous devons néanmoins proposer une analyse effectuée à partir d'une grille républicaine laïque et sociale, et offrir la possibilité à chacun d'avoir une lecture dégagée de la superficialité simplificatrice, et souvent orientée, de la « communication », et d'être à même de se forger une opinion et de construire – ou pas – son engagement citoyen au service de l'intérêt général.

C'est ainsi le moyen de parler à nos adhérents et à nos sympathisants de leur quotidien, d'aujourd'hui et de demain, et de recentrer le débat sur ce qui compte vraiment dans la vie de tous les jours : sa famille, son travail, sa protection sociale, sa retraite, ses congés, etc.

C'est aussi indirectement l'occasion de contrer ceux qui tentent d'imposer le primat de l'identité (dans ses dimensions ethnique et religieuse) sur le social et les mécanismes de domination socio-économiques. Car, même si cette mouvance est encore numériquement faible, elle aspire une partie de la radicalité militante et la détourne des luttes pour l'émancipation et le progrès social, ce qui profite très directement à l'oligarchie et favorise donc la croissance des inégalités.

Le seul moyen de mettre un frein à la destruction méticuleuse des conquêtes sociales, dans le seul but d'enrichir encore plus une caste de privilégiés, est de faire appel à la raison et de réveiller les consciences.

Nous avons célébré les 70 ans de la Sécurité sociale en expliquant le progrès social sans précédent qu'elle représentait. Nous avons animé de très nombreux ciné-débats lors de projections du film « La Sociale » de Gilles Perret. Nous avons diffusé nos propositions aux candidats aux élections présidentielle et législatives. Nous organisons régulièrement des conférences-débats sur le thème de la protection sociale. Tout cela relève de notre mission d'association d'éducation populaire.

Ce travail, nous l'effectuons de concert avec notre action sociale au plus près des citoyens et des familles. C'est cela qui le nourrit et lui donne tout son sens.

En parallèle, nous avons aussi une mission institutionnelle : nous rencontrons régulièrement les élus et sommes auditionnés par les parlementaires.

Vous le voyez, l'UFAL reste mobilisée pour poursuivre en 2018 son action en tant qu'association familiale républicaine qui lutte pour l'émancipation humaine et le progrès social.

Bonne année 2018 !

Christian Gaudray,
Président de l'UFAL

8€
les 4
numéros
par an

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE UFAL INFO !

Depuis plus de 15 ans maintenant, avec son magazine UFAL Info, l'Union des Familles Laïques met à la disposition du public des articles de fond, des interviews, des témoignages d'acteurs de la vie associative et institutionnelle sur tous les sujets qui impactent le quotidien des citoyens et des familles. Nous nous sommes attachés, ces dernières années, à améliorer la présentation pour vous offrir un magazine attrayant, que nous sommes fiers de diffuser.

Mais tout cela représente, pour notre association, un coût important qui oblige à des arbitrages douloureux au détriment de nos autres actions.

Vous êtes nombreux à apprécier UFAL Info et à bénéficier de son envoi régulier.

Si vous voulez continuer à recevoir notre magazine trimestriel, nous vous invitons à renouveler votre abonnement dès maintenant en vous rendant à l'adresse suivante :

www.ufal.org/magazine



MACRON HAYÉKIEN ?

Alain Policar¹ • Les multiples interprétations quant aux sources de la « philosophie » d'Emmanuel Macron, outre la sempiternelle référence à Paul Ricœur, invoquent les pensées de John Rawls, de Michael Walzer ou encore d'Amartya Sen. Sur le site *The Conversation*, le 1^{er} mai dernier, mon excellente collègue Speranta Dumitru cherchait à dégager l'influence du concept de « capacités » sur la pensée du chef de l'État. Elle se fondait, pour l'essentiel, sur le discours de Toulon du 22 février 2017, dans lequel E. Macron s'interrogeait : « Défend-on vraiment la liberté lorsque certains n'ont pas droit à la liberté, lorsque certains n'ont pas – alors qu'ils ont envie – des capacités, dans nos quartiers, dans la ruralité, de "faire" ? ». Excellente question, mais bien oubliée depuis les débuts de l'actuelle présidence.



de la considération première accordée à la solidarité que certains interprètes pressés (ou partiaux) ont cherché à mettre en exergue (il serait fastidieux d'énoncer l'arsenal de mesures qui étayent la proposition selon laquelle la politique gouvernementale se préoccupe fondamentalement d'efficacité et très secondairement de solidarité).

UN INSPIRATEUR DISCRET : HAYEK

Si bien que c'est plutôt vers Friedrich von Hayek (1899-1992) qu'il convient de se tourner si l'on souhaite trouver une relative cohérence dans la politique du chef de l'État. À ma connaissance, cette parenté idéologique est absente des commentaires. Cela est d'autant plus surprenant que, bien que politiquement de droite, certaines des préconisations de Hayek vont dans la direction opposée. Il accorde, en effet, une grande place aux avantages pour la communauté dans son ensemble, ce qui justifie, d'un point de vue conséquentialiste, par exemple la nécessité de subventionner l'éducation supérieure et la recherche (E. Macron n'a sans doute pas lu les passages justifiant cette recommandation). Mais il se

fonde également sur un principe déontologique, l'égalité devant la loi, pour refuser l'impôt progressif (on peut imaginer que cet aspect a été bien assimilé par l'actuel Gouvernement). Cette ambivalence est bien présente chez E. Macron (ce qui explique sans doute que certains, à gauche, continuent à trouver quelque vertu à sa politique), même si son orientation décisive ne prête plus désormais à contestation.

De surcroît, ce qui frappe est le conservatisme du philosophe autrichien, et ce conservatisme apparaît, de jour en jour, comme l'aspect central de la politique macronienne, au-delà d'un illusoire dépassement du clivage gauche/droite. Encore faut-il bien s'entendre sur sa signification. Pour Hayek, les règles sociales et les institutions, ayant subi avec succès le processus évolutif, n'ont pas à être changées. Cet optimisme évolutionniste, c'est-à-dire l'idée que l'histoire va spontanément dans la bonne direction, me semble largement caractériser le macronisme. L'efficacité de l'action de l'homme supposerait ainsi de suivre des règles, notamment celles qui, par l'auto-régulation du marché, permettraient l'obtention d'un maximum de bienfaits. Il serait donc déraisonnable de s'engager dans une politique redistributive, laquelle mettrait en péril la liberté en tant que valeur fondamentale. On peut toujours rhétoriquement invoquer la justice sociale, mais celle-ci n'est jamais un objectif fondamental, tout juste un éventuel bénéfice secondaire. Dans notre pays, cette référence, quel

que soit le crédit que l'on souhaite lui accorder, fait en effet partie des incantations contraintes.

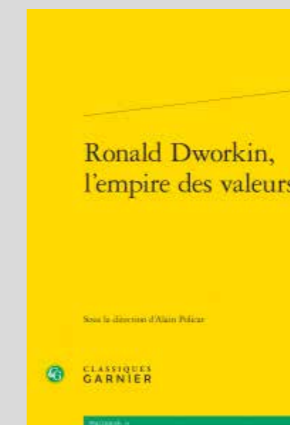
L'« évolutionnisme » de Hayek doit être compris comme une pensée informée des limites de l'action volontaire et consciente. La raison, en effet, ne saurait déterminer la désirabilité des actions, ses limites provenant de la complexité du monde humain, complexité qui dépasse largement les possibilités de notre cerveau. On ne saurait dès lors établir un ordre nouveau à partir

de la raison, ce qui explique le choix de Hayek en faveur d'un accord conventionnel implicite sur l'observance de règles de conduites, règles qui doivent s'imposer parce qu'elles seraient au service de l'intérêt commun. N'est-ce pas ici une clef de compréhension de l'orientation donnée par le Gouvernement, notamment, à la transformation du droit du travail ? Aussi, l'appel à l'expérience de l'injustice (que l'on retrouvera

au fondement de certaines théorisations post-rawlsiennes, telles celles de Amartya Sen) n'a-t-il aucune pertinence aux yeux de Hayek : le principe de la politique ne saurait être le bonheur, mais seulement la liberté. La politique menée depuis mai 2017 permet de constater que la considération de l'injustice n'a guère de place, et que du sort des plus démunis nul ne paraît réellement se préoccuper. Dans la pensée d'E. Macron, les mouvements sociaux sont donc privés de légitimité puisqu'ils viennent contester un ordre consacré par l'évolution et visent à instaurer une « démocratie de marchandages ». L'intervention de l'État doit dès lors être sérieusement limitée, car elle risquerait de mettre en péril l'intérêt général, celui-ci ne pouvant être sacrifié à l'autel du clientélisme.

Si nous interprétons la politique du chef de l'État à l'aune de la pensée de Hayek, il ne serait pas exclu d'en voir plus aisément la cohérence et, en même temps (sic), de supprimer l'équivocité de la référence conjointe à la droite et à la gauche.

La politique menée depuis mai 2017 permet de constater que la considération de l'injustice n'a guère de place, et que du sort des plus démunis nul ne paraît réellement se préoccuper.



DERNIER LIVRE PARU :
Ronald Dworkin ou l'empire des valeurs (dir.),
Classiques Garnier, 2017

À PARAÎTRE EN 2018 :
Comment peut-on être cosmopolite ?,
Le Bord de l'eau

¹ Alain Policar, Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

LE RÊVE DE MACRON : LA FIN DU SALARIAT

Olivier Nobile • Depuis son élection à la présidence de la République, E. Macron a imposé un rythme vertigineux de contre-réformes sociales. Les ordonnances travail qui aggravent considérablement les dispositions issues de la loi El Khomri ne sont que les prémices d'un projet social d'ampleur beaucoup plus vaste : suppression de la cotisation sociale, réforme de l'assurance chômage, suppression du régime social des indépendants, transformation structurelle de notre régime de retraite par répartition, fin des emplois aidés...



Présentés isolément, ces projets de loi peuvent donner le sentiment d'un patchwork de mesures d'inspiration néo-libérale. En réalité, toutes ces mesures poursuivent un objectif politique d'ampleur historique, qu'aucun des prédécesseurs de Macron n'avait osé mener aussi radicalement. Il s'agit bel et bien *d'en finir avec le Conseil National de la Résistance*, comme le scandait Denis Kessler, et pour ce faire, la finalité de ces réformes repose sur un projet néo-libéral qui n'aura jamais été à ce point assumé : il s'agit de précipiter la destruction du salariat.

LE TERME DE SALARIAT

Le terme de salariat suscite souvent d'importantes méprises, a fortiori dans les milieux de gauche progressiste poursuivant un objectif de transformation sociale. Le salariat est, il est vrai, lié ontologiquement au lien de subordination inhérent au système capitaliste. Dans la vulgate marxiste, le

salariat découle du système d'exploitation qui contraint le travailleur à percevoir une rémunération en contrepartie de la vente de sa force de travail. Considérer le salariat comme le stigmate de l'oppression capitaliste serait toutefois faire fausse route. L'histoire sociale de notre pays et, en premier lieu, les conquêtes sociales arrachées au cours du XX^e siècle, avec pour point d'orgue le programme du Conseil National de la Résistance, a permis de transformer les salariés en une classe politique disposant, de par le statut de travailleurs, des armes essentielles de son émancipation sociale. En ce sens, le salariat a opéré la transformation de la classe objective des travailleurs en une classe subjective disposant des moyens de résistance collective à l'exploitation capitaliste.

En conséquence, le salariat, entendu en tant que classe politique dispose de trois attributs essentiels qui forment le Droit social des travailleurs :

- le droit du travail, reposant sur un

principe républicain de protection des travailleurs. Conçu comme une norme collective fondamentale, le droit du travail a permis de conférer à tous les travailleurs des armes de résistance contre l'arbitraire patronal sur tous les aspects les plus essentiels de l'exécution du contrat de travail : niveau de rémunération, temps de travail et de pause, conditions de travail, droit de grève et d'adhésion à un syndicat, etc. Ce faisant, le droit du travail a permis de sortir le travailleur d'une relation strictement contractuelle avec son employeur ;

- le pouvoir de négociation collective conféré aux représentants des travailleurs (les syndicats) ouvrant la voie à l'obtention, en sus des dispositions contenues dans le Code du travail, de garanties collectives plus favorables et potentiellement élargies à tout ou partie des travailleurs. Ce sont les accords d'entreprise et de branches et les conventions collectives. Ce pouvoir de négociation collective a permis d'ériger, pendant près de 70 ans, ce que l'on appelle l'ordre public social, autrement dit, la négociation collective ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans le Code du travail ;
- le droit de la Sécurité sociale fondé sur la prolongation du salaire en dehors de la sphère de l'emploi. Financée par la cotisation sociale, la Sécurité sociale française est bien plus qu'une simple assurance sociale contre les événements de la vie. Elle est en réalité un salaire socialisé, c'est-à-dire un mode de rémunération salariale collective des travailleurs disposant au surplus d'une

dimension intrinsèquement politique. La cotisation sociale est un mode de financement salarial qui confère aux travailleurs un droit inaliénable à des prestations sociales qui ne peut être remis en cause par la délibération politique parlementaire. Plus encore, la cotisation sociale est la condition de l'exercice d'un droit politique au sein des organismes de Sécurité sociale et participe (participait) du rêve de démocratie sociale confié aux travailleurs eux-mêmes.

Si l'on examine un à un ces trois attributs du salariat, on constate qu'il s'agit exactement des axes de (contre) réforme qu'entend mener Macron. Ou plutôt parachever, car le projet social de Macron n'est que l'aboutissement complet du mouvement réformateur néo-libéral initié depuis 30 ans. Seuls changent la force des réformes entreprises et le caractère strictement assumé du projet politique macronien.

LES MESURES PHARES DU PROJET MACRONIEN

Commençons par les ordonnances réformant le Code du travail. L'inversion de la hiérarchie des normes et le primat donné à l'accord d'entreprise ou de branche vise à casser structurellement les garanties républicaines contenues dans le droit du travail. Il s'agit de créer un Code du travail à dimension variable selon les entreprises ou les secteurs d'activité et, ainsi, de replacer le travailleur dans une relation quasi-contractuelle avec son employeur, en dépit du caractère fondamentalement déséquilibré du rapport de force entre le patron et le travailleur. E. Macron prétend redonner du poids à la négociation collective, en renforçant les accords de branche voire d'entreprise comme moyen de déroger à la loi. La mystification des ordonnances Travail réside précisément là. En effet, le Président souhaite placer la négociation précisément là où les travailleurs ne pourront rien négocier, faute de syndicats présents dans l'entreprise, ou simplement car la négociation sera soumise au chantage à la délocalisation ou aux licenciements. En mettant fin au principe de faveur qui régissait l'ordre public social, autrement dit en permettant

aux accords de branche ou d'entreprise de réduire les dispositions contenues dans le Code du travail, E. Macron met en réalité fin au principe-même de négociation collective. La réduction des droits des salariés négociée dans une entreprise ouvrira inévitablement les vannes d'une surenchère au moins-disant social dans toutes les entreprises puisque les concurrents seront contraints de s'aligner à leur tour sur la réduction des droits pour leurs propres salariés afin de rester compétitives.

Autre mesure phare du projet macronien, la suppression de la cotisation sociale salariale qui interviendra à compter de 2018. Dépeinte trompeusement comme une mesure favorisant le pouvoir d'achat, cette mesure accélère en fait la disparition du salaire socialisé déjà mis à mal par de nombreux et coûteux dispositifs d'exonérations de cotisations patronales¹. La suppression de la cotisation salariale n'est en réalité qu'une réduction massive du salaire des travailleurs qui vise à faire reposer intégralement le financement de la Sécurité sociale sur l'impôt (CSG en particulier). La fiscalisation de la Sécurité sociale qui en découle implique son étatisation et sa transformation progressive en un dispositif de couverture sociale a minima orienté uniquement vers la

Le gain pour le patronat sera double : réduction des salaires et augmentation des profits d'une part, et prise de position dans le marché extrêmement juteux des assurances complémentaires d'autre part.

prise en charge de la pauvreté (*filet de sécurité*). Elle a pour unique fonction de sortir la protection sociale des travailleurs de l'orbite du salaire (donc du financement patronal) pour mieux la faire reposer sur une couverture individuelle des risques sociaux assumée par les bénéficiaires eux-mêmes, tout d'abord au travers de l'impôt qui finance la Sécurité sociale mais surtout au travers de l'obligation, pour les travailleurs, de souscrire des contrats collectifs d'assurance privée en entreprise reposant sur une base patrimoniale et capitalistique : prévoyance, complémentaires santé et retraite... Alors, le gain pour le patronat sera double : réduction des salaires et augmentation

des profits d'une part, et prise de position dans le marché extrêmement juteux des assurances complémentaires d'autre part. Là encore, E. Macron doit tout à son père spirituel François Hollande, qui a ouvert la voie de cette réforme avec la création du CICE, la mise en œuvre du pacte de responsabilité qui a (presque) supprimé la cotisation patronale de la branche famille et la généralisation dans la loi de l'accord national interprofessionnel qui a étendu l'obligation de souscrire à une complémentaire d'entreprise.

Une question se pose néanmoins : en quoi le projet d'E. Macron constitue-t-il réellement une rupture par rapport à ces prédécesseurs ? La réponse se trouve dans les autres pans de sa réforme sociale, et en particulier dans son projet de réforme des retraites, dans celui de l'assurance chômage et enfin dans la disparition du régime social des indépendants.

LA RUPTURE AVEC SES PRÉDÉCESSEURS

Essayons d'y voir plus clair ! Emmanuel Macron fait le pari insensé de la disparition du salariat. Il estime que les travailleurs, inscrits durablement dans une tissu économique en pleine mutation mondialisée seront de moins en moins enclins à être couverts par un contrat de travail stable. Fasciné

par le modèle britannique qui tire son épingle du jeu grâce à sa place financière et a détruit ses pôles industriels, il estime que la France doit tirer un trait définitif sur son industrie, voire accélérer sa transition économique vers l'économie des services, du numérique et des produits financiers. Cette destruction créatrice schumpétérienne (que revendique E. Macron) doit s'accompagner d'une mutation complète des relations de travail dans notre pays. Pour les travailleurs les moins qualifiés, le travail moderne doit rimer avec alternance et cumul de périodes de chômage courtes et peu indemnisées, cumul emploi-retraite, travail ubérisé (auto-entrepreneurs) et contrats de travail flexibles et limités dans

¹ 10 milliards d'euros par an d'exonérations de cotisations patronales pour un effet sur l'emploi ridicule et générateur de trappes à bas salaires, auxquels E. Macron entend ajouter encore 20 milliards supplémentaires en intégrant le CICE dans le corps des exonérations !

le temps avec des employeurs libérés de toute responsabilité sociale. Dans le même temps, il mise sur l'émergence d'une société d'entrepreneurs, poussée par des *start-uppers* épris d'aventure entrepreneuriale et caractérisés par leur goût pour l'argent. La fortune de quelques-uns d'entre eux, acquise par la revente avec plus-value de leur entreprise (et non de la réussite commerciale et industrielle du collectif de travail sur le long terme) doit servir de modèle idéalisé pour l'ensemble de la société et le *start-upper* moderne doit jouer une fonction d'anesthésiant social au sein de la société. De l'espoir, même illusoire, de faire fortune un jour, doit naître l'acceptation des inégalités sociales et la remise en cause du fondement solidaire de la République. A l'extrême de la réussite capitaliste, E. Macron mise sur les grands champions du capitalisme transnational et sur les grands groupes bancaires dont il espère l'installation sur la place financière de Paris. Il souhaite attirer les sièges d'entreprises insérées dans la mondialisation marchande et il œuvre pour attirer les grandes fortunes en réduisant la fiscalité sur le patrimoine mobilier. Ce faisant, il table sur une forte mobilité géographique des travailleurs autour des grands pôles urbains attractifs et branchés (Paris en premier lieu) et sur la désertification progressive des territoires ruraux ou désindustrialisés.

De l'espoir, même illusoire, de faire fortune un jour, doit naître l'acceptation des inégalités sociales et la remise en cause du fondement solidaire de la République.

Dans ce contexte, le Président de la République entend substituer au chômage de masse, lié à la désindustrialisation de notre pays qu'il entend précipiter, une situation d'emplois flexibles et précaires parfaitement substituables, dont émergeront quelques *winner*s de la mondialisation libérale ayant parfaitement intégré la logique capitaliste : cadres supérieurs des grands groupes et entrepreneurs tirant leur fortune de leur patrimoine davantage que de la rémunération de leur travail. L'acceptation sociale d'un tel projet, digne des grandes heures de Margaret Thatcher, ne peut tenir qu'à trois conditions : *primo* que le marché du

travail soit suffisamment « liquide » pour que la durée d'exclusion de l'emploi soit la plus courte possible, *secundo* que s'opère en France un phénomène de sortie massive des plus inemployables du marché du travail afin de les sortir des statistiques du chômage, et *tertio* que les garanties sociales adossées à l'emploi soient totalement harmonisées (à la baisse) entre les différentes catégories de travailleurs. Autrement dit, le chômage et la retraite doivent reposer sur un socle de protection sociale qui ne différencie plus les salariés des travailleurs indépendants.

LA DISPARITION DU SALARIAT

Le résultat attendu par le projet social d'E. Macron repose donc sur la disparition du salariat en créant un statut hybride entre travailleurs indépendants et salariés. C'est pour cette raison qu'il entend étendre le bénéfice de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants et mettre fin au régime social spécifique des indépendants. Remarquez que le modèle traditionnel du travailleur indépendant (artisan, commerçant, profession libérale) n'intéresse nullement E. Macron. Ces travailleurs indépendants que le modèle social français a intégrés progressivement dans l'orbite du salaire socialisé grâce à la cotisation sociale et à un régime de Sécurité sociale certes imparfait mais

aligné en droits contributifs sur celui des salariés, sont aujourd'hui menacés de disparition. Non pas parce qu'ils payent trop de « charges », mais principalement du fait de la concurrence exacerbée des auto-entrepreneurs (la fameuse ubérisation), indépendants au rabais sans couverture sociale, mais aussi en raison de l'hyper-concentration des plateformes commerciales et de la désertification des territoires et des centres-villes.

La disparition du régime social des indépendants (RSI), dont les tenants et aboutissants ne pourront être détaillés ici, ne vise donc nullement à améliorer la protection sociale des indépendants mais au contraire à consacrer la victoire d'*Uber* sur la figure du travailleur indépendant classique. Elle vise à détruire un régime

particulier de la Sécurité sociale tout en opérant un rapprochement et une portabilité de droits sociaux à minima entre toutes les catégories de travailleurs. E. Macron s'inspire, dit-il, du modèle de *flexisécurité* danois. Ce modèle est fondé sur une protection sociale assez généreuse pour les demandeurs d'emploi (avec une indemnisation chômage relativement élevée) en contrepartie d'une ultra flexibilité du marché de l'emploi (il n'existe pas de salaire minimum et la rupture du contrat de travail est très aisée). De ce modèle, qui n'a rien de miraculeux cela dit, E. Macron retient surtout le volet flexibilité et occulte aisément le volet sécurité. En particulier, il n'entend nullement étendre la durée d'indemnisation du chômage ni consacrer les mêmes sommes à la politique de l'emploi : au Danemark la politique de soutien aux demandeurs d'emploi représente 3,4 % du PIB contre 2,5 % en France.

E. Macron vise, à l'inverse, à faire de la flexisécurité à somme nulle. Ainsi l'extension des droits à chômage aux uns (les indépendants ubérisés) devra se traduire par la réduction de l'indemnisation chômage des autres (les salariés). Pour ce faire, il envisage de transformer le système assurantiel d'assurance chômage (UNEDIC) en un système d'assistance universelle financée par l'impôt et totalement étatisé. La suppression de la cotisation sociale finançant le chômage entraînera de facto la déconnexion entre les salaires d'activité et le montant de l'indemnisation. Les indemnités chômage ont ainsi vocation à être forfaitisées, réduites dans le temps et devront être conditionnées à un effort accru au retour à l'emploi par tous les moyens et quelles qu'en soient les conditions.

CASSER LE LIEN ORGANIQUE ENTRE RETRAITE ET SALAIRE

La réforme des retraites qui démarrera en 2018 poursuit exactement le même objectif. Elle vise à transformer notre système de retraite par répartition à prestations définies en un système par points, dit notionnel. Un tel système tend à déconnecter la retraite du niveau des salaires et à casser le lien organique entre retraite et salaire. Il fera reposer les



droits à retraite sur un nombre de points acquis au cours de la vie professionnelle sans que le bénéficiaire puisse connaître à l'avance la valeur du point qui servira de base de calcul de la pension. Pis encore, les droits à retraite seront placés entre les mains d'experts actuaires qui calculeront, sans le moindre contrôle démocratique, le niveau de pension en fonction du taux de croissance et de l'espérance de vie. Comme le faisait remarquer le journaliste Thomas Guénolé, un tel système vise à « punir les gens parce qu'ils vivent plus longtemps », sans oublier que les femmes disposeront d'un droit à retraite plus faible que celui des hommes étant donné qu'elles vivent plus longtemps. Qualifiés dans mon ouvrage (cf. encadré ci-contre) d'enfer actuariel, les régimes notionnels de retraite consacrent de la pire des façons la destruction du salaire socialisé et de la cohésion sociale entre travailleurs et retraités.

LES ARMES DE RÉSISTANCE DU MOUVEMENT SOCIAL

Face à une telle déferlante de réformes néo-libérales et un mépris aussi assumé de l'héritage social de notre pays, quelles sont les armes de résistance dont dispose le mouvement social ? En tout premier lieu, la puissance de son histoire sociale et les conquies du salariat. E. Macron rêve de la fin du salariat, mais c'est oublier un peu vite que 90 % des travailleurs français sont salariés et que les travailleurs indépendants ont été largement intégrés dans le salaire socialisé grâce à la cotisation sociale ; à tous ces travailleurs, le Droit social issu du Conseil National de la Résistance a permis de garantir pendant des décennies une amélioration prodigieuse des conditions de vie, une

protection contre la peur du lendemain, et, plus encore, les armes de leur émancipation politique. L'ubérisation de la société et le mirage de la réussite d'une poignée de *start-uppers chic et choc*, au prix d'une précarisation généralisée monde du travail, doit se heurter frontalement à l'extraordinaire puissance du Droit social. La France dispose d'armes de résistance et de conquies extrêmement puissantes : la Sécurité sociale (25 % du PIB) qui a su résister à 30 ans de remises en causes libérales, les conventions collectives qui ont généralisé l'extension des droits sociaux des travailleurs, lesquels confèrent aux travailleurs une formidable capacité de mobilisation sociale, unique dans l'histoire des civilisations occidentales. Certes pour l'heure, la peur du chômage, la lassitude engendrée par la succession de batailles perdues par un syndicalisme en crise, le contexte d'apologie médiatique permanente à l'endroit du Président Macron et de sa horde de « Marcheurs »

zombies a permis à E. Macron de remporter une première bataille sociale. Mais le Président de la République ne dispose d'aucune base sociale pour mener sa politique et les faits parleront vite d'eux-mêmes. L'incapacité de répondre aux défis sociaux, écologiques et territoriaux de notre temps de même que l'extrême attachement du peuple français aux principes républicains d'égalité et de fraternité doit désormais trouver une issue politique dans les urnes et dans l'unification du mouvement social. En son sein, l'UFAL doit assumer son rôle d'éclaireur et continuer de démonter, sans cesse, les impasses d'un projet néo-libéral macronien qui ne peut conduire qu'à la défaite des nos idéaux de justice sociale. Pour ce faire, il convient d'urgence de renouer avec la puissance du salariat en tant que statut politique et social des travailleurs, enclin à leur conférer les armes de leur émancipation sociale face au diktat du capital.



**POUR EN FINIR AVEC LE TROU DE LA SÉCU
REPENSA LA PROTECTION SOCIALE AU 21^e SIÈCLE**

d'Olivier Nobile, en collaboration avec Bernard Teper
Edition : Eric Jamet ; Format : 15,8 x 24 cm, 295 pages
en vente sur la boutique de l'UFAL : www.ufal.org/livres

JEAN-MICHEL BLANQUER OU L'IMPOSSIBLE DIALECTIQUE

Marie Perret • Jamais ministre de l'Éducation Nationale n'avait autant brouillé les cartes. Jean-Michel Blanquer a été affublé de tous les qualificatifs. Certains l'accusent d'être « réac » et de promouvoir une conception de l'école conservatrice et « élitiste ». D'autres lui reprochent d'être trop moderniste et de favoriser les innovations pédagogiques. On le soupçonne d'être un « catho-tradi » qui « roule » pour l'école privée catholique. On lui reproche son goût pour la Marseillaise. Ce brouillage explique sans doute l'attentisme et le relatif silence des organisations syndicales. Comment caractériser la politique de Jean-Michel Blanquer ?



Nous avons souvent montré, dans les lignes de ce journal, que le néolibéralisme s'accommodait fort bien des réformes pédagogiques « de gauche ». Jean-Michel Blanquer n'est-il pas en train de prouver que le néolibéralisme peut prendre un tout autre masque ? Est-il un homme politique habile qui donne des gages aux tenants de la conception républicaine de l'école pour mieux servir les intérêts du néolibéralisme ? Est-il seulement un homme pragmatique attentif à « ce qui marche » ? Est-il un dialecticien hors-pair, qui excelle dans l'art très

macronien du « en même temps » ? Cet article ne prétend pas résoudre l'énigme, ni préjuger de ce que sera, *in fine*, la politique de Jean-Michel Blanquer. Il est, de toute façon, trop tôt pour conclure. Il faudra juger sur pièces. Nous voudrions seulement montrer la contradiction dans laquelle sa politique est prise et souligner l'ambivalence qui caractérise son action politique. Ambivalence qui doit nous appeler à la plus grande vigilance.

L'arrivée de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Éducation Nationale

s'est faite sans tambour ni trompette. Jean-Michel Blanquer n'était pas connu du grand public. Il a pourtant occupé des fonctions importantes à l'Éducation Nationale : ancien recteur, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, il connaît la maison de l'intérieur et a suffisamment d'expérience pour évaluer les rapports de forces. À la différence de ses prédécesseurs, il s'est bien gardé d'annoncer un énième plan de refondation de l'école. Pas d'annonces fracassantes, pas d'affichage idéologique, mais une attitude « pragmatique », faite de prudence et de modestie.

Jean-Michel Blanquer n'aime pas les clivages. Aussi refuse-t-il de prendre parti dans la querelle qui oppose les partisans de la conception républicaine de l'école aux réformateurs qui inspirent les politiques éducatives depuis des décennies. Reste que certaines déclarations marquent, sinon un changement de cap, du moins une inflexion salutaire. Qu'un ministre de l'Éducation Nationale cite les neurosciences pour justifier des mesures de bon sens, telles que l'apprentissage de la lecture par la méthode syllabique ou l'acquisition précoce d'automatismes en matière de calcul, est une nouveauté

réjouissante. Qu'il ne rejette pas le redoublement sans autre forme de procès pour promouvoir, comme ses prédécesseurs, le passage automatique, en est une autre. Qu'il ait nommé à la tête du Conseil Supérieur des Programmes, en lieu et place du très pédagogue Michel Lussault, Souâd Ayada, ancienne doyenne de l'Inspection Générale de philosophie, est un signe positif. Qu'il rappelle l'utilité des conseils de discipline est une excellente chose. Qu'il crée des « unités laïcité » dans chaque rectorat montre qu'il entend mettre fin à la culture du « pas de vagues », malheureusement très répandue dans les établissements scolaires.

On saluera aussi les mesures que Jean-Michel Blanquer entend prendre pour lutter contre les inégalités scolaires : dès la maternelle, « l'immersion langagière » et la fréquentation précoce des grandes œuvres du patrimoine littéraire (contes, mythologie, etc.) ; l'accent mis à l'école primaire sur les savoirs fondamentaux ; le développement des stages de remise à niveau pendant l'été pour les élèves de primaire les plus fragiles ; l'introduction, au collège, de deux heures d'étude dirigée obligatoires tous les jours de classe ; la réintroduction des classes bi-langues et des options grec et latin dans le second degré. On peut lui faire crédit de son attachement à une école qui instruit et émancipe les élèves grâce aux savoirs. On ne peut qu'être d'accord avec sa critique de l'édulcoration des exigences au nom d'une égalité mal comprise.

Mais la face « républicaine » de la politique de Jean-Michel Blanquer a son revers néolibéral. Le ministère entend aussi renforcer l'autonomie des établissements, accentuant ainsi une évolution imprimée par les réformes antérieures. Les établissements auront davantage

d'autonomie dans l'usage des volumes horaires ; ils pourront définir, dans le cadre de leur « projet », des « parcours personnalisés » ; les compétences du chef d'établissement seront élargies jusqu'au pouvoir de recruter les professeurs « sur profil ». Les missions de l'Inspection seront redéfinies : les établissements seront évalués dans le cadre d'un audit triennal et les professeurs seront notés en fonction de leur implication dans le projet de l'établissement. Le modèle qui inspire toutes ces mesures est clair : c'est celui de l'entreprise privée. Le chef d'établissement a vocation à devenir « le patron » de l'établissement : il travaillera avec une équipe qu'il choisira et dont les arbitrages auront une incidence importante sur les enseignements proposés par l'établissement. La logique qui sous-tend ces mesures est celle de la contractualisation : contrat passé entre l'établissement et le rectorat qui évaluera si les objectifs ont été atteints, contrat passé entre les personnels et le chef d'établissement qui évaluera leur degré d'implication dans le projet d'établissement. Or, en l'espèce, la contractualisation inspirée du modèle libéral se retournera contre la liberté. Elle sera préjudiciable à la liberté pédagogique des professeurs. Le renforcement du pouvoir du chef d'établissement risque en effet d'introduire une forme inédite de « caporalisation » des professeurs : l'évolution de leur carrière dépendra moins de leurs compétences disciplinaires que de l'appréciation de leur chef d'établissement. C'est exposer les professeurs à l'arbitraire et aux pressions locales. Mais cette contractualisation portera également préjudice au principe républicain d'égalité. L'autonomie accrue des établissements menace en effet le cadrage national et risque d'accroître les inégalités socio-spatiales entre des

établissements proposant des projets ambitieux et des établissements de seconde zone.

Dans cette perspective, la réforme du lycée qui entrera en vigueur dès 2018 a de quoi susciter bien des réserves. Les discussions sont encore en cours. Les arbitrages ne seront rendus par le ministre qu'au printemps prochain. Mais les « options » envisagées par le ministère sont inquiétantes. Il est question de démanteler les filières qui existent actuellement au lycée pour les remplacer par des « parcours » dont chaque lycéen choisirait les « modules ». La disparition des filières et la « modularisation » des enseignements permettront sans doute des économies conséquentes. Mais l'égalité en pâtira, puisqu'il est fort probable que les spécialités

proposées dépendront du « projet d'établissement ». Sans compter que ce démantèlement des filières affectera la cohérence de l'enseignement : les disciplines ne sont pas des « modules » offerts à la demande, mais des savoirs qui s'articulent sur le modèle encyclopédique. La réforme du baccalauréat annoncée pour 2021, dont la phase de consultation vient de s'achever, suscite les mêmes réserves. L'introduction massive du contrôle continu affaiblira le caractère national du diplôme, dont la valeur dépendra largement de la réputation du lycée dans lequel les élèves auront suivi leur scolarité.

Ces mesures d'inspiration très libérale¹ que le ministère propose ne peuvent aboutir qu'à une éducation hétérogène. Le modèle républicain de l'école auquel nous sommes attachés n'est pas soluble dans un libéralisme prônant la contractualisation généralisée des services publics. Il suppose un cadrage national que

Le modèle qui inspire toutes ces mesures est clair : c'est celui de l'entreprise privée.

¹ La politique que Jean-Marie Blanquer entend mettre en œuvre pour l'école s'inspire d'un travail mené dans le cadre de l'Institut Montaigne.

le projet libéral du gouvernement entend justement faire voler en éclats : des professeurs recrutés pour leurs compétences disciplinaires par des concours nationaux et évalués par une inspection pédagogique indépendante de l'autorité administrative ; des enseignements déterminés par programmes nationaux et proposés dans tous les établissements ; des examens nationaux garantissant l'anonymat des candidats.

La politique de Jean-Michel Blanquer laisse donc une impression mitigée. Elle semble viciée par une contradiction impossible à dépasser. En insistant sur l'importance des savoirs, en rappelant la nécessité de la discipline, en mettant l'accent sur les humanités et l'importance de la lecture, Jean-Michel Blanquer semble vouloir remettre l'institution à l'endroit. Il semble vouloir rompre avec la logique des précédentes

réformes, laquelle a substitué les compétences aux savoirs, a opposé artificiellement épanouissement des enfants et respect de la discipline, a condamné les humanités sous prétexte d'élitisme. Mais en renforçant l'autonomie des établissements, Jean-Michel Blanquer sape l'institution qu'il prétend défendre en la réduisant à une communauté éducative particulière. La politique du « en même temps » a ses limites : on ne peut restaurer l'institution scolaire et promouvoir « en même temps » les communautés éducatives ; on ne peut vouloir une école exigeante et « en même temps »

abandonner aux arbitrages locaux la détermination des enseignements ; on ne peut défendre Condorcet et « en même temps » une politique d'inspiration néolibérale.



© régions-france.org

LE PROJET DE RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE : UNE VISION LIBÉRALE À COURT TERME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE • Damien Pernet

Le Gouvernement entend mettre en place une réforme structurelle de l'apprentissage et de la formation professionnelle après consultation des acteurs.

Dans l'optique libérale qui est celle du Gouvernement, il s'agit de substituer au « traitement social » du chômage une grande politique de formation supportée par l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Cette politique du « tout-apprentissage » se ferait au détriment du lycée professionnel public, appelé à être régionalisé, conformément au vœu des Régions de se trouver à la tête des politiques de l'emploi et de la formation. Or, cette régionalisation soumettrait l'enseignement professionnel à des fins purement utilitaires, régies uniquement par un mécanisme d'ajustement de l'offre de formation à la demande des entreprises. Ainsi, la vocation des lycées professionnels ne serait plus de garantir une éducation nationale égalitaire, mais de former une main d'œuvre adaptée aux bassins d'emplois locaux, voire de délivrer, non plus des diplômes, mais des « blocs de compétences » parcellaires.

Faute d'enseignements substantiels, les élèves les plus fragiles se verraient privés des outils leur permettant de poursuivre leurs études. Cette vision à court terme repose donc sur une erreur fondamentale : la notion de « formation tout au long de la vie » implique une véritable et solide formation initiale pour être véritablement efficiente. C'est d'une « formation pour la vie », véritable socle de connaissances acquises et vrai filet de sécurité professionnelle, dont les élèves et apprentis ont besoin, dès le départ. Celle-ci ne peut être garantie que dans le cadre d'une formation initiale publique et nationale.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE OU SOCIAL BUSINESS ?

Vincent Lemaître • Il ne faudrait pas confondre Économie sociale et solidaire (ESS) et entrepreneurs sociaux, surtout depuis la loi de 2014 sur l'ESS, dite « loi Hamon ».



agricoles, coopératives scolaires, commerce équitable, etc. Tout ce système solidaire était pensé par ses bénéficiaires et possédé directement par eux seuls.

Mais au fil du temps, il s'étiola. D'abord, la mondialisation, puis la bataille culturelle où la solidarité s'effaçait au profit de l'individualisme exacerbé, participèrent au recul du mouvement de l'ESS.

L'avènement du libéralisme le fit évoluer à tel point qu'aujourd'hui on peine parfois à le reconnaître chez ceux qui s'en réclament. En l'occurrence, il apparaît que, dans le cadre du nouveau Contrat à Impact Social (CIS

2017), qui n'est pas sans rappeler le scandale des partenariats public privé (PPP), les entrepreneurs sociaux entendent rétribuer des partenaires financiers sur résultat après la réalisation d'une action « sociale » ! Alors, pourquoi l'intérêt social passerait-il avant les intérêts financiers ? De plus, les bénéfices financiers des actions réalisées n'étant pas restitués aux personnes ciblées par le CIS, il est évident qu'il s'agit d'une logique de profit. Drôle d'économie sociale et solidaire ! Sociale ? Une idée n'est pas « sociale » du fait simplement qu'elle vise des besoins sociaux ! Besoins qui doivent en outre être rentables financièrement. Que fait-on alors de tous les autres ? On est loin de la solidarité laïque universelle assurée par la Sécurité sociale, pour ne citer qu'elle. Solidaire ? Oui, non sans cynisme, force est de constater que les partenaires financiers sont solidaires entre eux ! Enfin, bien qu'encadrées par la loi ESS, la technologie ou l'ingénierie sociale mises en place n'appartiennent en aucun cas à ceux qui en « bénéficient ». Usurpant le nom d'Économie sociale et solidaire, voici son exact opposé : le « Social Business ». Mais il y a plus grave. Sous couvert de

« rigueur budgétaire », l'État se désengage des secteurs sociaux. Il laisse donc la place à autant de marchés prometteurs. Mieux, il les favorise depuis le ministère du très écologiste Nicolas Hulot. Résultat : le transfert du bénévolat vers le salariat et des prérogatives de l'État vers les entrepreneurs sociaux est inévitable. Bref, ce qui était possession du peuple est intégré à la sphère capitaliste dont les visées semblent être bien plus ambitieuses que de réaliser de simples affaires. Pour justifier cette hypothèse, il faut étudier la logique du pionnier de l'entrepreneuriat social : Ashoka.

Fondée par Bill Drayton en 1981, aujourd'hui cinquième ONG mondiale, Ashoka a pour objectif avoué d'« accélérer l'innovation sociale en soutenant les solutions entrepreneuriales les plus impactantes dans tous les domaines de la société ». Elle est déjà très présente en France et partout dans le monde (dans 93 pays). La spécificité

Résultat : le transfert du bénévolat vers le salariat et des prérogatives de l'État vers les entrepreneurs sociaux est inévitable.

d'un entrepreneur social (ou « fellow » chez Ashoka) est qu'il ne se contente pas de donner un poisson ou d'apprendre à pêcher. Il ne sera satisfait que lorsqu'il aura révolutionné toute l'industrie de la pêche. Pour ce faire, la sélection est des plus rigoureuses. L'idée proposée par un « fellow » d'Ashoka doit avoir un « impact social », être « entrepreneuriale » et révolutionner le système dans la durée. Le changement qu'elle provoque doit engendrer une subjugation collective, tout le monde devenant, souvent à son insu, « changemaker » (acteur de changement). On ne sera donc pas surpris que 56 % des idées lancées par Ashoka sur les marchés nationaux ont changé durablement les institutions des pays. Bienvenue dans l'ère de l'anti-humanisme d'Ashoka, celle de Teach for France, du MOUVES (Mouvement des Entrepreneurs Sociaux) et de la social tartufferie (que nous paierons très cher) !

PETIT PRÉCIS SUR LE LIBÉRALISME

LIBÉRALISME

Le libéralisme prend sa source dans la philosophie politique des XVII^e et XVIII^e siècles, dite des droits naturels, qui, en s'opposant à l'absolutisme, fut au fondement des lumières françaises, allemandes et anglaises. John Locke (1632-1704), philosophe anglais, est considéré comme le fondateur du libéralisme politique. Montesquieu (1689-1755) est l'un des premiers représentants de ce libéralisme des origines, notamment quand il préconise de construire face au pouvoir « freins et contrepoids » afin que « le pouvoir arrête le pouvoir ». Le libéralisme a comme premières exigences de limiter le pouvoir de l'État, de préserver les libertés et droits individuels de toute emprise de ce dernier.

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Le libéralisme économique est une doctrine qui prône les vertus régulatrices de la plus grande liberté des échanges marchands. Cette doctrine repose sur un fond commun qui peut se résumer par trois caractéristiques principales :

1. Les agents économiques sont supposés autonomes
2. La primauté de la régulation marchande
3. Une intervention réduite de l'État

Au XIX^e siècle, Adam Smith puis David Ricardo ont été les théoriciens de la liberté des échanges internationaux. La théorie néoclassique a ensuite repris cette doctrine en l'étendant à la libre circulation des capitaux, considérant que celle-ci devait permettre la meilleure allocation des ressources tout en procurant au consommateur les produits au plus bas prix.

SOCIAL-LIBÉRALISME

Quand on parle de « social-libéralisme », on pense d'abord à des hommes politiques de centre-gauche convertis au libéralisme économique. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, le chancelier allemand Gerhard Schröder et le Premier Ministre britannique Tony Blair sont devenus des symboles de cette gauche « sociale-libérale » qui voyait la mondialisation comme un processus inéluctable et qui faisait passer l'efficacité économique avant l'idéologie. En France, l'expression « social-libéral » est presque une insulte : on l'emploie généralement pour dénigrer les gouvernements élus par la gauche qui mettent en œuvre des réformes économiques de droite.

La doctrine « solidariste », développée en France par le radical Léon Bourgeois à la fin du XIX^e siècle, peut être considérée comme une variante française du libéralisme social. Juriste de formation, Léon Bourgeois occupa plusieurs ministères importants sous la Troisième République (il fut notamment Ministre du Travail et Ministre de l'Instruction Publique). Pour Léon Bourgeois, la société se compose d'individus interdépendants liés entre eux par des obligations morales : tous les individus ont une dette envers la société, et chacun doit s'acquitter de sa « dette sociale » selon les moyens dont il dispose. La doctrine de Léon Bourgeois, que l'on pourrait définir comme une sorte de troisième voie entre le socialisme et le libéralisme classique, servit de fondement philosophique et moral aux lois sociales de la Belle Époque (comme la loi de 1898 sur les accidents du travail ou la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes) mais également à la création d'un impôt progressif sur le revenu en 1914.

Après la crise de 1929, les travaux du célèbre économiste britannique John Maynard Keynes ont largement nourri la pensée sociale-libérale. Keynes croyait aux vertus de la libre concurrence mais considérait que, dans un contexte de crise économique et d'effondrement de la demande, une régulation macro-économique était nécessaire pour soutenir la consommation et stabiliser le marché.

ULTRA-LIBÉRALISME

Le terme d'ultra-libéralisme est un terme polémique synonyme de néo-libéralisme.

NÉOLIBÉRALISME

Le terme de néolibéralisme désigne aujourd'hui un ensemble multidimensionnel d'analyses d'inspiration libérale qui partagent un socle :

- Dénonciation du poids de l'État dans les pays développés après 1945 et de l'accroissement des interventions publiques dans l'économie ;
- Promotion de l'économie de marché au nom de la liberté de l'individu et du développement économique ;
- Dérégulation des marchés (qui doivent se « réguler eux-mêmes » par le jeu de la concurrence et des « lois du marché ») et la disparition progressive du secteur public au profit du privé.

À partir des années 1970, avec la montée en puissance des pensées de Milton Friedman et de Friedrich Hayek, le mot néolibéralisme devient connu.

À partir des années 1980, les dirigeants des pays occidentaux se convertissent à des politiques économiques néolibérales.

Ainsi, les « politiques de l'offre » - popularisées par le président américain Ronald Reagan et le premier ministre anglais Margaret Thatcher - sont fondées sur le principe qu'une croissance saine et sans inflation passe par une offre privée compétitive : pour l'atteindre seront utilisées la privatisation des entreprises, la dérégulation des marchés des biens, la libéralisation des marchés financiers, la flexibilité du marché du travail... en somme, c'est le recours aux mécanismes spontanés des marchés sous l'impulsion des pouvoirs publics. Rompant avec les politiques traditionnelles de dévaluation compétitive des monnaies (qui opèrent une baisse artificielle des prix à l'exportation par une dévaluation), elle vise la croissance économique par une désinflation plus rapide que les économies concurrentes. Et pour cela, seront menées des politiques monétaires restrictives, une politique de la concurrence, une modération salariale (par la baisse du financement de la protection sociale par le salaire) et une volonté d'équilibrer les budgets publics.

La maîtrise des coûts autorise une faible progression des prix.

Ces politiques ont donc un coût social élevé avec la croissance d'un chômage de masse et de travailleurs pauvres.

ORDO-LIBÉRALISME

Selon la théorie ordo-libérale, l'État a pour responsabilité de créer un cadre légal et institutionnel à l'économie, et de maintenir un niveau sain de concurrence « libre et non faussée » via des mesures en accord avec les lois du marché. En effet, si l'État ne prend pas des mesures anticipées pour encourager la concurrence, les entreprises donneront naissance à des monopoles, trusts ou oligopoles. Cela aura pour conséquence de détourner les avantages économiques offerts par le marché, et peut-être à terme de saper la démocratie, le pouvoir économique étant capable de se transformer en pouvoir politique.

L'ordo-libéralisme est la doctrine qu'impulse l'Allemagne dans l'Union Européenne. Toutes les directives et règlements actuels sont d'inspiration ordo-libérale et visent à mettre des freins techniques et moraux au néolibéralisme anglo-saxon.

COLLECTIF LAÏQUE : POUR LA LAÏCITÉ, POUR LA RÉPUBLIQUE !

Michel Canet¹ • Au cours de l'année 2011, plusieurs associations laïques ont décidé de se regrouper en un collectif pour réfléchir ensemble aux enjeux de la laïcité dans la société en vue d'agir pour sa défense et sa promotion. Elles se sont d'abord réunies tous les deux mois dans les locaux du Grand Orient de France, partenaire de ce collectif, et, depuis 2016, les réunions sont devenues mensuelles. L'UFAL a rejoint ce collectif dès sa création.

Désormais, ce sont près de trente associations qui participent aux travaux, dont plusieurs associations féministes.

Les travaux consistent à traiter un point d'actualité et à en débattre pour dégager un avis collectif qui est confirmé par un texte écrit par quelques personnes désignées à cet effet.

Le texte est envoyé par courriel à toutes les associations qui le valident ou décident de ne pas s'y associer.

Après ces retours, le texte devient un communiqué de presse signé par les associations l'ayant validé.

Cela peut aussi prendre la forme d'un courrier adressé au Gouvernement ou à une personnalité impliquée dans le point d'actualité initial.

Chaque année, le collectif édite un rapport regroupant l'ensemble de ses interventions. Ce rapport est désormais reconnu pour sa qualité et largement diffusé auprès des politiques, de la presse et dans le réseau de chaque association.

Après six ans d'existence, la trentaine d'associations qui constitue le collectif a développé un langage commun qui a conduit celui-ci à se déclarer COLLECTIF NATIONAL LAÏQUE en 2017, ceci afin de pouvoir peser davantage dans la société.

Aujourd'hui, le Collectif Laïque National est un outil fondamental pour la défense de la laïcité et pour éclairer l'opinion en apportant des réponses objectives et concertées sur les grandes questions qui agitent la société française.

De par sa composition (une trentaine d'associations jalouses de leur indépendance), il ne peut être un acteur du débat dans l'instant cher aux médias et aux internautes. La mission qu'il se donne est de poser les problèmes, de les analyser,

d'en débattre les aspects à l'éclairage de la diversité des associations, permettant ainsi une prise de position réfléchie que chaque association est alors en mesure d'expliquer dans son réseau.

Sur l'année de travail 2016-2017, le Collectif a traité 15 sujets principaux ayant donné lieu à rédaction d'un texte repris dans le rapport annuel, et a produit 9 communiqués.

LISTE DES SUJETS DE TRAVAIL :

- La citoyenneté commence à l'école
- Développer l'école publique laïque, un « devoir » constitutionnel de l'État
- Protéger la laïcité de la sphère publique : les sorties scolaires
- La question des cantines scolaires
- Appliquer la loi de 1905 sans chercher à la contourner
- Respecter la neutralité religieuse des bâtiments et terrains publics
- Neutralité religieuse des structures privées en charge de la petite enfance
- La laïcité, condition de l'égalité femmes-hommes et du respect des droits des femmes
- Université : le cas particulier de l'université de Strasbourg et de ses « chaires de théologie »
- Régimes dérogatoires des cultes dans certains territoires de la République
- Le cas particulier de l'Alsace-Moselle : Concordat, blasphème, statut scolaire
- Montée des comportements communautaristes dans les entreprises
- Laïcité à l'hôpital public
- Sport et neutralité religieuse
- Europe

LISTE DES COMMUNIQUÉS :

- 20 oct. 2016 - Abrogation du délit de blasphème
- 6 oct. 2016 - Crèches de la nativité dans

les bâtiments publics

20 mars 2017 - Questionnaire aux candidats à la présidentielle

14 avril 2017 - À propos des régimes dérogatoires

25 avril 2017 - Lettre au Président de la Région Grand-Est - Réponse du Président de Région le 5 mai 2017

2 mai 2017 - « Lettre ouverte aux escrocs de l'islamophobie »

2 mai 2017 - Votez républicain le 8 mai

2 mai 2017 - La formation des enseignants est et doit demeurer laïque

30 oct. 2017 - Réintroduction des religions dans le champ politique

En dehors de tous ces travaux, le Collectif débat de sujets d'actualité qui ne donnent pas lieu à texte mais éclairent les associations pour leurs propres démarches.

La décision de devenir Collectif national est une étape importante pour la défense et la promotion de la laïcité à l'époque actuelle et dans l'avenir.

La laïcité est redevenue un sujet de société, les laïques doivent s'en emparer, le Collectif National Laïque doit en être un pôle majeur et l'UFAL continuera à y prendre toute sa place.



¹ Michel Canet, Vice-Président de l'UFAL, est délégué de l'UFAL au Collectif Laïque depuis 2016.

APPEL À REJOINDRE LES DDEN : REmplir une mission essentielle de défense de l'école laïque

Nicolas Pomiès • Considérés comme les amis et défenseurs de l'école publique, les délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) jouent un rôle essentiel.



Eddy Khaldi, bien connu et apprécié de l'UFAL, est le Président de la fédération des DDEN.

À l'origine professeur dans un lycée d'enseignement technologique, puis militant syndicaliste à la FEN devenue l'UNSA Education, il a écrit quelques ouvrages et de nombreux articles sur l'enseignement et la laïcité, sujets sur lesquels il travaille depuis 35 ans. Avant de partir à la retraite, il est devenu Délégué Départemental de l'Éducation Nationale dans le département du Val-de-Marne, puis membre du Conseil fédéral. En juin 2017, il a décidé de présenter sa candidature à la présidence.

Les « Délégués cantonaux » sont créés par la loi Goblet en 1886, puis se regroupent en « Fédération nationale des délégués cantonaux » en 1906. Enfin l'organisation devient en 1969 la « Fédération Nationale des Délégués

Départementaux de l'Éducation Nationale ». C'est une association reconnue d'utilité publique. Aujourd'hui, elle regroupe plus de 18 000 adhérents. Leur mission est d'œuvrer, en particulier dans les écoles préélémentaires et élémentaires du service public d'enseignement, pour le respect des principes de laïcité fondés sur la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens, qu'ils aient des convictions, y compris religieuses, ou non.

QU'EST-CE QU'UN DDEN ?

Le DDEN est un auxiliaire bénévole de l'administration de l'éducation. Il est considéré comme l'ami et le serviteur de l'école publique et de son enseignement des valeurs républicaines basées sur la laïcité et la citoyenneté. Un DDEN doit

être un personnage impartial, c'est-à-dire à l'abri d'intérêts partisans ou de quelconques pressions, et agit en toute liberté. Il a un regard croisé sur l'école puisqu'il connaît celle-ci à la fois de l'intérieur dans ses fonctionnements et de l'extérieur dans son environnement social et local. Au niveau de leurs réunions de délégations ou de leur Assemblée Générale, les DDEN réfléchissent, proposent, agissent sur tous les sujets et les problèmes qui touchent l'école aujourd'hui.

La fonction institutionnelle première du DDEN est la visite des écoles maternelles et primaires d'une circonscription. Ces visites portent, entre autres, sur le bien-être des enfants et de l'équipe enseignante au sein de l'établissement (entretien, sécurité,

restauration scolaire, santé, transports...). Chacune d'elles fait l'objet d'un rapport remis aux services académiques de l'Éducation Nationale, au Maire et au Président de la délégation. Le

DDEN veille au confort matériel et intellectuel des enfants et, à ce titre, signale dans ses rapports ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves. Le respect de la laïcité au sein de l'établissement scolaire est donc au cœur de son activité. De plus, il participe aux Conseils d'école comme membre de droit. Il prend part aux débats ainsi qu'au vote du règlement intérieur et facilite également les

Le respect de la laïcité au sein de l'établissement scolaire est au cœur de l'activité du DDEN.

relations entre la municipalité et l'école.

Autre mission du DDEN : le suivi des propositions et/ou des modifications de l'organisation scolaire telles que l'ouverture/la fermeture de classes, les cycles scolaires, la carte scolaire, les rythmes scolaires, etc. Enfin, le DDEN écoute et agit avec raison en dehors de toutes passions. Il ne doit pas, dans l'accomplissement de sa mission, manifester ses convictions politiques, syndicales ou religieuses. Son indépendance lui permet de jouer un rôle de médiation et de coordination dont le seul objectif est l'intérêt des enfants.

COMMENT DEVIEN-T-ON DDEN ?

C'est très simple : il faut être âgé de 25 ans minimum, jouir de ses droits civiques et avoir fait preuve de son attachement incontesté à la cause de l'enseignement public. Le futur DDEN doit également avoir des convictions laïques et être parrainé par un ancien délégué. La nomination se fait sur demande écrite auprès de l'Union départementale des DDEN. L'Inspection académique donne l'agrément pour une période renouvelable de 4 ans. Le mandat du DDEN est révocable à tout moment. Il s'agit d'une fonction officielle qui dépend du rectorat.

LE CONCOURS NATIONAL DES ÉCOLES FLEURIES

Chaque année, depuis 50 ans, la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation Nationale organise le concours national des écoles fleuries.

Le concours national des écoles

fleuries, placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale, est destiné à valoriser les activités de fleurissement, de jardinage et d'aménagement de coins nature dans un travail d'équipe

L'école publique doit rester, pour tous les élèves, un espace de liberté, de laïcité, de sérénité, de solidarité et d'égalité dans lequel il fait bon apprendre.

pour la formation d'un véritable esprit citoyen. Cette activité interdisciplinaire favorise l'éveil au développement durable, le respect de la nature, l'acquisition de connaissances et de compétences

dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux. L'opération s'inscrit dans une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves, tout en contribuant à l'ouverture de l'école ou du collège sur son environnement. Toute classe d'un établissement scolaire public, de la maternelle au collège, peut participer au concours. Ce dernier se déroule aux niveaux départemental et national. Au cours du premier trimestre, les classes désirant participer doivent s'inscrire auprès de l'Union DDEN ou de l'OCCE de leur département.

Les participants doivent constituer un dossier rendant compte des projets menés lors de l'année scolaire écoulée. A ce titre, les DDEN ont pour mission de contacter les enseignants, de les motiver, de les inciter à participer à cette action pédagogique qui s'intègre parfaitement dans les programmes scolaires. Cette année, environ 1 300 écoles participent au concours, soit près de 3 000 classes et plus de 60 000 élèves sur l'ensemble du territoire. La cérémonie officielle de remise des prix se déroulera le 21 mars à Paris au Parc de la Villette.

L'école publique doit rester, pour tous les élèves, un espace de liberté, de laïcité, de sérénité, de solidarité et d'égalité dans lequel il fait bon apprendre. C'est pourquoi, l'objectif des DDEN est qu'il y ait un DDEN dans chaque école, notamment dans les écoles de banlieue ou de milieu rural. Les enseignants, comme les enfants, ont plus que besoin d'un référent à solliciter en cas de difficulté. Les militants de l'UFAL, citoyens militants de l'école publique, doivent rejoindre les DDEN.



LE « CYCLE » DE CONFÉRENCES DE L'UFAL DE LILLE : DEUX ANS D'ENGAGEMENT

Vincent Lemaître • Au cours de l'année 2016-2017, l'UFAL Lille a organisé une série de manifestations formant un « cycle » dont le but était de relier entre eux, autour de la laïcité, les nombreux combats de l'UFAL.



toujours autant d'actualité aujourd'hui, surtout dans un monde de plus en plus assujéti aux logiques néolibérales...

NÉOLIBÉRALISME

Et en effet, les articles de Vincent Lemaître faisaient écho aux thèses de Maria Noland. Ils ont permis de mettre en

évidence le péril néolibéral, non seulement pour l'école mais aussi pour l'organisation de la société dans son entier, que représentent Teach For France et Ashoka, pour ne citer que ces organisations-là. Pour mieux comprendre les enjeux de la question, nous avons décidé d'inviter Maria Noland de l'Université de New York à l'UFAL pour une conférence : « La France face aux stratégies néolibérales ». La conférence a permis d'obtenir des éclaircissements, mais le sujet nécessite encore des approfondissements, comme on le verra ensuite.

ISLAM, ISLAMISME, CHARLIE HEBDO...

Aussi, l'UFAL Lille a réagi rapidement à la « non-organisation » du spectacle « Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes » proposé par le théâtre K et fondé sur le livre de Charb du même nom. Elle a donc décidé de l'organiser elle-même... et quel succès ! L'UFAL Lille est fière d'être à l'origine de la vague de représentations de la lecture-spectacle dans toute la France. Et elle ne s'est pas arrêtée là, car elle a récemment invité Mohamed Louizi pour une conférence sur son livre « Plaidoyer pour un islam apolitique ». La clarté des analyses de Mohamed nous permet d'être plus lucides sur cette question de l'islamisme.

ET BIEN D'AUTRES !

Au-delà de toutes ces thématiques, l'UFAL Lille a aussi ouvert d'autres chantiers. Elle a invité Paul Roos, membre de la Fondation pour la mémoire de la déportation (AFMD) pour qu'il livre son témoignage, authentique et touchant, celui de la vie d'une famille juive sous l'Occupation. Elle a aussi invité Guillaume Desguerriers pour une conférence sur l'écologie, question incontournable si l'on veut penser le monde contemporain dans tous ses enjeux. Elle avait aussi organisé une conférence sur les violences faites aux femmes avec Richard Matis de Gynécologie sans frontières, faisant donc intervenir la question féministe... L'UFAL Lille s'était également engagée sur la question des « Jungles » avec, notamment, un article dans l'*UFAL Info*, un soutien à des associations locales et au maire de Grande-Synthe lors du démantèlement, et la proposition d'un logiciel de gestion pour gérer l'approvisionnement en fournitures des bidonvilles. En effet, humains d'ici ou humains d'ailleurs, les « migrants » restent nos frères !

DEMAIN...

Combat social, féminisme, écologie, mémoire historique, lutte contre l'islamisme et le racisme, critique du néolibéralisme, voilà ce que l'UFAL Lille a voulu traiter ou voir traité au nom de la défense de la conviction laïque. Le cycle n'est cependant pas terminé ! En effet, 4 conférences ont été prévues par l'UFAL Lille en décembre avec pour thème « ESS ou social business ? » : une à Lille, une au Lion's et deux autres à New York, avec l'objectif de poursuivre les réflexions menées sur les stratégies néolibérales en lien avec la figure émergente du « social entrepreneur »...

LA COORDINATION DES LAÏQUES EN BELGIQUE : UN EXEMPLE POUR LA FRANCE ?

Xavier Didier • En France, lorsqu'on parle de la laïcité en Belgique, on ne déclenche que réprobation et rejet. Pour un laïque français, le laïque belge est au mieux un bon ami au pire un contre-exemple. Pourtant, chaque année, dans toutes les grandes et moyennes villes de Belgique ont lieu des Fêtes de la Jeunesse Laïque qui rassemblent à chaque session plusieurs centaines d'adolescents.

Toutes les lois sociétales que les laïques français espèrent voir passer voient des mobilisations massives des militants rétrogrades et conservateurs (mariage pour tous, droit de mourir dans la dignité, etc.) alors qu'en Belgique tout passe sans vagues, comme une lettre à la poste. Les laïques belges sont issus de la même matrice historique que les laïques français, comme le décrit Jacqueline Lalouette dans *La Libre Pensée en France 1848-1940*.

En Belgique, la distinction entre Libre Pensée à visée sociétale et laïcité à visée politique a été moins franche qu'en France, car, chez nous, la loi de 1905 serait venue tout régler. Aujourd'hui, la Libre Pensée n'est plus qu'un groupuscule aux orientations erratiques et même franchement antilaïque, et les libres penseurs sont finalement partialisés et dispersés dans tout un tas d'organisations spécialisées sur un mono sujet. Les laïques républicains sont dispersés dans une myriade d'organisations aux stratégies et alliances mouvantes en fonction des rapports de force politiques du moment. Tant et si bien que lorsqu'il serait nécessaire de créer un front laïque pour remporter des batailles importantes, c'est l'agitation sporadique, le colloque plus ou moins réussi ou la manifestation famélique qui s'affichent !

Seul le Collectif Laïque National coordonné au Grand Orient de France arrive à constituer un semblant de force avec les associations réellement dynamiques. On est tout de même bien loin de la manifestation de Vincennes qui, en 1959, contre la loi Debré qui institutionnalisait le financement public des écoles privées dans le cadre de contrats simples ou d'associations, virent les laïques descendre dans la rue par centaines et se rassembler sur la pelouse du bois de Vincennes le 19 juin 1960. Les divisions des laïques représentaient à cette époque 400 000 personnes pour 10 813 697 citoyens pétitionnaires.

En 2017, le Comité Nationale d'Action Laïque (CNAL), qui fut à l'origine de cette mobilisation, est mort vivant sous

les coups de laïcité adjectivée et de l'accompagnement, par ses organisations constituantes, des politiques antilaïques et antisociales des gouvernements issus du Parti Socialiste.

Est-il possible de reconstruire en France un CNAL comme avant ou un CAL à la belge ?

La Ligue de l'Enseignement tente de construire autour d'elle une nouvelle coordination. Mais l'UFAL a, par un dialogue franc et public, démontré que le projet était voué à l'échec. En Belgique, le Centre d'Action Laïque (CAL) a trouvé son catalyseur en 1967, suite au terrible incendie du grand magasin À l'Innovation à Bruxelles. Lors de la cérémonie eucuménique qui a suivi le drame, les familles des victimes non croyantes se sont rendu compte qu'elles n'étaient pas représentées et qu'elles ne bénéficiaient pas d'une assistance morale. Ce fut l'impulsion qui manquait pour fédérer les mouvements laïques. En Belgique, depuis 1969, existe le CAL dont les statuts ont été rédigés par les représentants d'une douzaine d'associations laïques. Objectif : la défense et la promotion de la laïcité en Belgique francophone. Le CAL exerce une triple mission en Belgique francophone :

- Il coordonne les actions des différentes associations et des sept régionales du CAL, dans les différents domaines.
- Il promeut les idéaux laïques et cherche à stimuler de nouveaux services.
- Il représente le mouvement auprès des pouvoirs publics et des tiers.

Le CAL a été reconnu en 1981 comme coordinateur de la laïcité belge francophone – et donc se voit financé par l'État au même titre que les cultes reconnus. Aujourd'hui, il est constitué d'une part, de 31 associations laïques exerçant une activité dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autre part, de sept régionales dont le ressort territorial correspond aux provinces (sauf le Hainaut qui compte deux régionales : Charleroi et Picardie Laïque). Ces entités sont animées



par des professionnels engagés à temps plein : les délégués laïques. Elles regroupent quelque 320 implantations locales.

Les laïques français ne veulent absolument pas faire reconnaître les convictions laïques au même titre que les cultes qui ne sont d'ailleurs pas officiellement pas reconnus sauf en Alsace-Moselle.

Pourtant la capacité du mouvement belge à fédérer 31 associations doit être analysée et prise en exemple. Comme doivent être étudiées les 70 maisons de laïcité qui accueillent et impulsent des initiatives de terrain d'actions sociales et sociétales au plus près de la population.

Bien sûr la cohabitation de toutes ces structures est facilitée par l'organisation de la répartition de la manne de l'État belge. Mais les associations se coordonnent surtout autour d'un même but décrit dans l'article 4 des statuts du Centre d'Action Laïque « *Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité. La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégage de toute ingérence religieuse.*

Il oblige l'Etat de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. »

Les organisations laïques françaises auront-elles la force et l'intelligence de se fédérer autour de statuts ayant un objet social précis et rigoureux ?

On l'espère, mais pour l'instant les laïques vont en permanence à Canossa, divisés et affaiblis.

L'UFAL ET LA MUTUELLE MUTUALE : UNE CONVERGENCE UTILE

Eugène Étienne • À l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, la protection sociale est réorganisée avec la création de la Sécurité sociale qui se substitue aux anciennes assurances sociales et affine les salariés à un système universel de Sécurité sociale.



La gestion est initialement confiée aux syndicats et notamment à la CGT, auréolée de sa posture de participante active à la Résistance. L'ordonnance du 19 octobre 1945, signée par Pierre Laroque, permet à la mutualité de développer de nouvelles missions qui sont aujourd'hui encore le cœur de son activité : assumer le remboursement du ticket modérateur ou encore assurer des missions de prévention. En outre, la création des comités d'entreprise par l'ordonnance du 22 février 1945 donne une nouvelle fenêtre d'opportunité aux mutuelles pour gérer les œuvres sociales. De nombreux militants mutualistes et syndicalistes s'en saisissent pour constituer des mutuelles d'entreprise. En effet, à partir de 1945, les mutuelles ouvrières se développent sur le lieu de travail aux côtés des syndicats. Elles se trouvent dans une situation paradoxale où elles sont partie intégrante du mouvement mutualiste, reconnues par le code de la Mutualité de 1946, mais exclues des instances de la mutualité notabiliaire (FNMF) qui avait collaboré. En 1960 est créée la Fédération Nationale des Mutuelles Ouvrières (FNMO). Elle devient en 1968 la Fédération Nationale des Mutuelles de Travailleurs (FNMT). Elle porte l'objectif de défense de la protection sociale solidaire. En parallèle, elle poursuit le développement des œuvres sociales qui étaient déjà nombreuses au sein des mutuelles ouvrières de PACA et

des Bouches-du-Rhône affiliées à la FNMO. La dynamique développée par les mutuelles ouvrières a eu un écho profond au sein du mouvement mutualiste.

Au milieu des années 80, une confrontation s'opère entre les deux fédérations (FNMF et FNMF). La pratique de

la double appartenance permettant aux groupements FNMT d'être également adhérents de la FNMF est supprimée par cette dernière, entraînant de fait l'exclusion des groupements FNMT. Six unions sont donc radiées et signent un « appel aux mutuelles des France ». Il en résultera la création de la Fédération des Mutuelles de France (FMF) le 31 janvier 1986 lors du Congrès constitutif. Dès son allocution d'ouverture, le Président Louis Calisti lance un nouvel appel à l'unité mutualiste « dans les conditions nouvelles créées par l'existence de deux fédérations ». Mais il faudra attendre les années 2000 pour que le rapprochement s'opère réellement. Le 10 janvier 2002 est signé un accord sur l'unification du mouvement entre les deux fédérations par le Président Daniel

Le Scornet.

Environ 30 % des mutuelles membres de la FMF refusent cette fusion et créent l'Union Nationale des Groupement Solidaires (UNGMS), restant fidèles aux origines des mutuelles ouvrières en défense d'une Sécurité sociale démocratique remboursant 100 % des soins utiles et nécessaires.

Certaines mutuelles, par pragmatisme, opportunisme ou pressées par les nombreuses contraintes réglementaires nouvelles qui tombent chaque année, retournent à la FMF.

Mutuale fait partie des ultimes résistantes, attachée à son indépendance, militant pour une protection sociale et des services de soins de haut niveau.

Mutuale fait partie des ultimes résistantes, attachée à son indépendance, militant pour une protection sociale et des services de soins de haut niveau.

C'est pourquoi l'UFAL a choisi Mutuale pour offrir à ses adhérents ou aux familles populaires à la recherche d'un

organisme de complémentaire santé de qualité, une vraie mutuelle solidaire qui continue de se battre pour la reconnaissance d'un droit à une complémentaire solidaire tout au long de la vie aux côtés d'une assurance maladie obligatoire universelle refinancée par la cotisation sociale et renforcée dans ses prises en charge.

DES PRESTATIONS VERSÉES À PARTIR DE 57,35 € PAR MOIS !

Plus d'informations sur les tarifs et les prestations versées : ufal.org/mutuale

Deux conditions suffisent pour bénéficier de cette complémentaire santé :

1. Résilier votre contrat avec votre assureur actuel
2. Être adhérent de l'UFAL¹

Afin de souscrire à ce contrat, vous devez entrer en contact avec le siège de l'UFAL pour obtenir une attestation d'adhésion :

contact@ufal.org / 01 46 27 09 25 (du lundi au vendredi de 9h30 à 13h).

¹ Vous pouvez adhérer à l'UFAL en vous rendant sur cette page : ufal.org/adherer.